

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



10082707

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Marche-en-Famenne, le 31/5/10
~~la greffe,~~

Greffe

Dénomination : **KENDREM**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Beho 110 - 6672 GOUVY

N° d'entreprise : 0480.172.368

Objet de l'acte : DEMISSIONS ET NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2010, accepte à l'unanimité la démission des membres actuels du conseil d'administration, à savoir Monsieur Didier BRONNE et Monsieur Michel NEVE de MEVERGNIES. L'assemblée leur accorde la décharge pour leur gestion.

L'Assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité de nommer pour un terme de six ans (jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 30 juin 2015) les personnes suivantes :

- Monsieur François-Xavier NEVE de MEVERGNIES, domicilié à 4910 THEUX, l'Ouraine, Becco 670;
- Monsieur Michel NEVE de MEVERGNIES, domicilié à 6672 Gouvvy, Beho 110;
- Monsieur Bruno NEVE de MEVERGNIES, domicilié à 4910 Theux, Becco 670;
- Monsieur Vincent NEVE de MEVERGNIES, domicilié à 4910 Theux, Ferme de la Carrière, Hestroumont 671;
- Mademoiselle Anne-Elisabeth NEVE de MEVERGNIES, domiciliée à 4910 Theux, Becco 616.

Il est bien précisé que ces mandats d'administrateurs seront exercés à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration ainsi constitué se réunit ensuite et délègue la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, chacun avec pouvoir d'agir, seul conformément à l'article 23 des statuts, Messieurs Michel NEVE de MEVERGNIES et Vincent NEVE de MEVERGNIES;

Il est bien précisé que ces mandats d'administrateurs délégués seront également exercés à titre gratuit.

Michel NEVE de MEVERGNIES
Administrateur délégué

Déposé en même temps procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2010.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/06/2010 - Annexes du Moniteur belge